
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe (à partir de la question 12), DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain (à partir de la question 3), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à THELLIER David, SCAILLIEREZ Philippe donne procuration à GACQUERRE Olivier (jusqu'à la question 11), SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LEFEBVRE Nadine, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain (à partir de la question 3), CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DEPAEUW Didier donne procuration à COCQ Bertrand, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DUPONT Jean-Michel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable

Dans le cadre des actions qui s'inscrivent dans le projet de territoire visant à limiter la consommation d'eau potable, un fonds d'aide pour l'acquisition et l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales, a été créé par le Conseil communautaire le 26 septembre 2023 qui en a défini les conditions d'obtention. Ce dispositif est ouvert depuis le 1^{er} octobre 2023 aux particuliers propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, d'une résidence principale située sur le territoire, ayant acquis un récupérateur d'au moins 1000 litres dans une enseigne située sur le territoire.

A ce titre, des demandes ont été instruites conformément aux modalités définies et au regard des pièces justificatives fournies par les demandeurs.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 27 novembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer les aides financières forfaitaires de 70 € aux bénéficiaires, soit 25 dossiers pour un montant total de 1 750 € et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les pièces correspondantes ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de autoriser le versement de toute aide financière en application des conditions générales définies par délibération du Conseil communautaire, à l'exception des fonds de concours.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ATTRIBUE l'aide financière de 70 € au titre du fonds d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales aux bénéficiaires désignés dans le tableau ci-annexé, soit un montant total de 1 750 €.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **18 DEC. 2023**

Et de la publication le : **18 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine

**Demande d'aides financières à l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale
Bureau Communautaire du 12 décembre 2023**

N °dossier	Date de la demande	Qualité	Nom	Ville
9-105	04/10/2023	Propriétaire occupant	NOWINSKI	LESPESES
9-154	08/10/2023	Propriétaire occupant	DELPLACE	AUCHY-AU-BOIS
9-326	11/10/2023	Propriétaire bailleur	OFFROY	CALONNE-RICOUART
9-620	13/10/2023	Propriétaire occupant	DUPONT	CALONNE-RICOUART
9-696	14/10/2023	Propriétaire occupant	AMBLANC	VENDIN LES BETHUNE
9-697	14/10/2023	Propriétaire occupant	MOUFLIN	LOCON
9-770	19/10/2023	Propriétaire occupant	TOURBEZ	ESTREE-CAUCHY
9-777	20/10/2023	Propriétaire occupant	MORIER	VERQUIN
9-778	20/10/2023	Propriétaire occupant	MALATESTA	BILLY-BERCLAU
9-800	24/10/2023	Propriétaire occupant	BACQUEVILLE	BURBURE
9-831	01/11/2023	Propriétaire occupant	GOSSET	ANNEZIN
9-846	06/11/2023	Propriétaire occupant	TIRMAN	BEUVRY
9-856	08/11/2023	Propriétaire occupant	SLEPAK	NOEUX-LES-MINES
9-875	13/11/2023	Propriétaire occupant	THERY	BEUVRY
9-881	14/11/2023	Propriétaire occupant	WILPOTE	BRUJAY-LA-BUISSIERE
9-884	16/11/2023	Propriétaire occupant	HU	BEUVRY
9-887	17/11/2023	Propriétaire occupant	LEPLUS	ECQUEDECQUES
9-890	19/11/2023	Propriétaire occupant	ISART	BETHUNE
9-898	20/11/2023	Propriétaire occupant	WATERLOT	BEUVRY
9-900	20/11/2023	Locataire	BUTEZ	BETHUNE
9-901	20/11/2023	Propriétaire occupant	DUQUESNE	BETHUNE
9-905	22/11/2023	Propriétaire occupant	LECLERCQ	CAMBLAIN CHATELAIN
9-906	22/11/2023	Propriétaire occupant	PEUVION	BEUVRY
9-909	25/11/2023	Propriétaire occupant	PRZYBYLSKI	BEUVRY
9-917	29/11/2023	Propriétaire occupant	VAN CAEMERBEKE	AUCHEL

TOTAL

1 750€